

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juin 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

**2016 DAC 659** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) (19e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV);

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 31 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) - 211, avenue Jean Jaurès 75019 Paris .12425, 2016\_01336.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe au présent projet.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**